



Compte rendu du CTEP du 18 septembre 2020

Présents : H. IHADDADENE V. MOREL J.JOVER

En liminaire de cette séance nous avons évoqué les points suivants :

Après avoir condamné la décision de l'administration de mettre un terme unilatéralement au CHSCT du 9 septembre et rappeler notre position en faveur d'un retour des agents sur sites basé uniquement sur le volontariat tant que la situation sanitaire ne s'améliore pas, notre syndicat a interpellé le Directeur Général pour demander :

- le respect de la décision relative aux modalités de reprise du travail sur sites à savoir 3 jours de télétravail et 2 jours de présence ;
- Le maintien du télétravail à temps complet pour les agents vulnérables et des agents vivants avec des personnes vulnérables ainsi que le maintien en position d'ASA pour ceux qui ne peuvent pas télétravailler.

Par ailleurs, nous avons alerté le Directeur Général sur la situation de certains agents du SET qui se trouvent en souffrance et dont les conditions de travail se dégradent de plus en plus. Cette situation perdure depuis un certain moment et l'administration est déjà intervenue dans un passé récent pour extraire en urgence 2 agents de ce service. Il est temps d'agir et de mettre un terme à ces agissements.

A l'ordre du jour de ce Comité technique d'établissement public figure :

Point 1- Projet de décision relative à la campagne des augmentations personnelles et des bonifications sur rémunération 2020 - Organisation des commissions consultatives paritaires (CCP)

Les campagnes d'augmentations personnelles et de bonifications ont lieu sur le 1^{er} semestre de chaque année avec prise d'effet au 1^{er} juillet. Toutefois, cette année, du fait de la période d'option qui s'est déroulée sur les 6 premiers mois, il a été décidé, à titre exceptionnel, que les campagnes annuelles d'augmentation personnelle et de bonification auront lieu sur les derniers mois de l'année, avec une prise d'effet rétroactive au 1^{er} septembre 2020.

Les enveloppes budgétaires prévues à cet effet, font l'objet d'une décision du Directeur Général et soumise à consultation de ce CTEP.

Afin de présenter et d'examiner les résultats des campagnes des augmentations personnelles et des bonifications, l'administration prévoit de réunir les CCP (commissions consultatives paritaires) compétentes, le 23 octobre prochain.

Notre syndicat a tenu à rappeler le caractère particulier de cet exercice lié à la grave crise sanitaire que connaît notre pays. Les agents de l'INPI ont fourni beaucoup d'efforts durant la période de confinement pour assurer leurs missions, alors que les conditions de travail n'était pas toujours optimum (garde des

enfants en bas âges, suivi de la scolarité des enfants, agents mis en position d'ASA, et d'autres situations particulières). Nous avons demandé au Directeur Général de tenir compte de cette situation particulière dans l'évaluation et l'attribution des augmentations personnelles et des bonifications.

Nous avons également rappelé que l'exercice des augmentations personnelles est complètement différent de celui des primes car c'est de la rémunération des agents dont il s'agit. A ce titre notre syndicat a réitéré son refus de la notion de pas d'AP car nous considérons que la décision de n'accorder aucune augmentation personnalisée à un agent, constitue une sanction déguisée à son égard et une pénalisation de sa carrière. Pour nous, tous les agents ont le droit à une évolution de leur rémunération.

Le Directeur Général s'est engagé à prendre en compte cette période particulière au moment de l'attribution des augmentations et des bonifications.

Pour votre information, le vote sur ce point porte uniquement sur la décision relative aux montants des enveloppes budgétaires des AP et des bonifications sur rémunération au titre de l'année 2020.

Vote : favorable à l'unanimité

Point 2- Evolution de l'organisation de la délégation régionale d'ile de France

Actuellement, la délégation régionale d'Ile de France est structurée autour de deux pôles :

- un pôle « Accueil » chargé de l'accueil du public, composé de 5 assistants d'accueil, de 6 assistants de clientèle et d'un chargé de clientèle (effectif total de 12 agents) ;
- un pôle « promotion » où sont rassemblés les 12 chargés d'affaires en charge de la promotion de l'offre de PI.

Depuis plusieurs années, au fur et à mesure des départs, les recrutements se sont concentrés sur le pôle de promotion de la PI, les effectifs du pôle « accueil » n'étant pas remplacés. Dans le temps, les effectifs de ce pôle vont continuer à baisser avec les départs à la retraite de plusieurs collaborateurs.

L'Administration propose de réorganiser la délégation régionale d'Ile de France autour de deux nouveaux pôles :

- un pôle « prospection et prestations » qui assurera la promotion de la PI et comportant l'accueil du public ;
- un pôle « actions partenariales » tourné vers le développement et la gestion des partenariats avec les autres acteurs du développement économique (nationaux et régionaux).

La CGT est convaincue de la nécessité de *régulariser* l'organisation de la délégation régionale d'Ile de France, suite au départ du délégué régional et du responsable du pôle « accueil ». Pour nous, cette nouvelle organisation qui a du

sens, doit permettre à chaque agent de mieux s'exprimer professionnellement et d'avoir la possibilité de choisir son pôle de rattachement en fonction des activités déjà exercées.

Notre syndicat est intervenu également pour exprimer son désaccord concernant la décision de maintenir les postes de responsable de pôles à la DAE au niveau A2, alors que certains responsables de pôles métiers, dont le niveau de responsabilité est équivalent, sont calibrés au niveau A3a. Pour nous, cette différence de traitement est injustifiée et ne repose sur aucune analyse objective.

Nous aborderons de nouveau ce sujet dès la semaine prochaine à l'occasion de la réunion portant sur la catégorisation des postes pour demander que soit mis un terme à la disparité qui entoure le niveau du poste de responsable de pôle.

Vote sur la nouvelle organisation de la délégation régionale d'Ile de France :

CGT : Abstention

UNSA : Contre

CFDT : Pour

